



Safety chez Swisscom

EPI "Chaussures de sécurité"

© SiBe Safety Swisscom Konzern



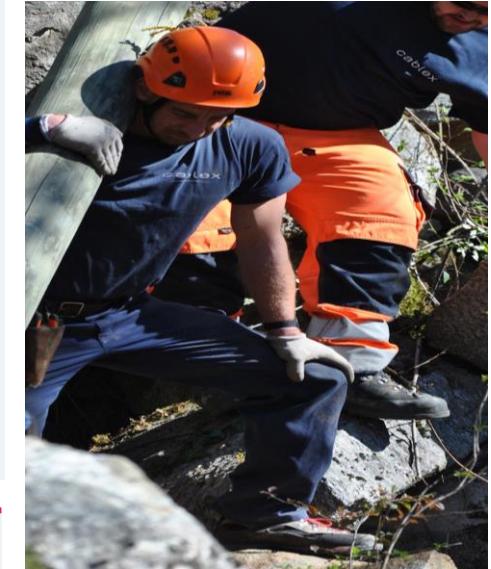
Safety chez Swisscom

EPI "Chaussures de sécurité"



Protection des pieds: toutes les chaussures de sécurité n'offrent pas la même protection

- Le type de chaussures devant être portées par les collaborateurs d'une entreprise dépend des risques auxquels ils sont susceptibles d'être exposés.
- Il existe d'innombrables modèles de **chaussures de sécurité**, de **chaussures de protection** et de **chaussures de travail**.
- Choix → il faut considérer non seulement le degré de protection contre les risques propres à l'entreprise, mais aussi le confort d'utilisation ainsi que les éventuelles gênes ou contraintes occasionnées



Risques – à quoi servent les chaussures de sécurité?

- **risques mécaniques:** objets qui tombent ou roulent, éléments pointus ou tranchants se trouvant à même le sol, clous, copeaux de métal ou tessons, etc.
- **risques thermiques:** froid, chaleur, étincelles,, perles de soudure, vapeurs, etc.
- **risques chimiques:** acides, bases, solvants, carburants, détergents, etc.
- **risques électriques** équipements de travail sous tension, chocs électriques liés à une charge électrostatique, etc.)
- Autres risques: glissades, chutes et faux pas, etc.



Safety chez Swisscom

EPI "Chaussures de sécurité": les aspects les plus importants ...



On distingue 3 types de chaussures spécifiques (avec différents effets protecteurs):

- **Chaussures de sécurité (S)** elles sont équipées d'un embout destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 200 J au minimum, et contre l'écrasement lorsqu'il est soumis à une charge de compression d'au moins 15 kN (**EN ISO 20345**).
- **Chaussures de protection (P)** Elles sont équipées d'un embout destiné à fournir une protection contre les chocs à un niveau d'énergie équivalent à 100 J au minimum, et contre l'écrasement lorsqu'il est soumis à une charge de compression d'au moins 10 kN (**EN ISO 20346**).
- **Chaussures de travail (O)** Chaussures dont au moins une partie présente des propriétés protectrices (p. ex. des inserts anti-perforation). Des embouts ne sont pas nécessaires (**EN ISO 20347**).

15 kN = force effective occasionnée par une charge de 1500 kg ;

200 J = quantité d'énergie libérée à la suite d'un choc dû à la chute d'un objet de 20 kg depuis une hauteur de 1 m

Classification – les chaussures de sécurité, de protection et de travail sont subdivisées) en deux classes:

- **Classe I:** chaussures en cuir ou confectionnées à base d'autres matériaux (hormis 100 % caoutchouc ou 100 % polymère)
- **Classe II:** chaussures 100 % caoutchouc (entièrement vulcanisées) ou 100 % polymère (entièrement moulées), p. ex. bottes en caoutchouc, en PU ou en PVC



Safety chez Swisscom

EPI "Chaussures de sécurité": les aspects les plus importants ...



- Catégorie de risque: DPI "Catégorie II" → **instruction dans le domaine de la sécurité obligatoire!**
- **Durée de vie:** ceci est déterminé par les informations fournies par le fabricant dans la brochure d'information – voire Safety-Règle 002; les valeurs de référence suivantes sont valide
 - Utilisation: **15 mois**
 - Escorte/durée de vie: **5 ans**
 - Protection assurée: **max. 5 ans** (de la date de fabrication jusqu'à la fin de l'utilisation)



Règle de base pour Swisscom: contribution pour les chaussures de sécurité

- Toutes les collaborateurs pour lesquels le port de chaussures de sécurité est défini comme "obligatoire" reçoivent un montant fixé par l'UO (**max. CHF. 100/année**);
- Décompte(Fiori): via frais mensuels de déplacement (reçu) et inscription à la rubrique "Equipements de protection individuelle";
- Observations: A l'exception des collaborateurs travaillant à la construction des lignes aériennes/des antennes et travaux sur des mâts d'antennes, pour lesquels une réglementation spéciale s'applique.